



ORIGINAL SEULEMENT

ENTENTE ENTRE PROPRIÉTAIRE ET EXÉCUTANTS FORESTIERS POUR DES TRAVAUX SUR FORÊT PRIVÉE

CETTE ENTENTE DÉBUTE LE / / ET PREND FIN LE / /



(l'entente doit obligatoirement être datée entre le 1er avril et le 31 mars suivant)

IDENTIFICATION N.B. Pour le détenteur de contingent les taxes s'appliquent sur le transport, le prélevé et le droit de coupe (s'il y a lieu).

Form with three columns: DÉTENTEUR DE CONTINGENT, SECOND INTERVENANT, TROISIÈME INTERVENANT. Includes fields for name, address, postal code, and telephone.

IDENTIFICATION DES LOTS (Important : Joindre une photocopie du compte de taxes pour les lots visés)

Form with three columns for Lot, Rang, Canton, and Prop. information.

SIGNATURE

En foi de quoi les parties ont signé à

le

Détenteur de contingent

Signature

Nom en lettres moulées

Signature du copropriétaire (s'il y a lieu)

Second intervenant

Signature

Nom en lettres moulées

Signature du copropriétaire (s'il y a lieu)

Troisième intervenant

De plus, j'accepte que des frais de service de 0,10 \$/tmv soit prélevé sur cette entente en temps que Troisième intervenant.

Signature

Nom en lettres moulées

INFORMATION POUR LE TRAITEMENT DE LA PAIE

N.B. Les données inscrites ci-dessous sont soit en \$ OU soit en % pour l'ensemble de l'entente.

Le paiement des sommes au Second intervenant se fera : (cochez X)
par l'entremise du SPBAT
par le détenteur de contingent

Le paiement des sommes au Troisième intervenant se fera : (cochez X)
par l'entremise du SPBAT

Le détenteur de contingent doit payer les taux suivants à :

Le détenteur de contingent doit payer les taux suivants à :

Table with columns for tree types (RÉSINEUX, FEUILLUS) and payment methods (Tronc, \$ ou %, Long, \$ ou %).

Table showing surplus distribution: Le surplus de péréquation sera remis à: Résineux %, Feuillus %, Détenteur de contingent, Second intervenant, Troisième intervenant, Total 100%.

LA PRIME DE CARBURANT destinée aux opérations forestières est versée à 100 % à l'exécutant forestier. Nom :

L'exécutant forestier reconnaît libérer le propriétaire de toute responsabilité en cas d'accident de travail pendant la durée de la période d'exécution des travaux énumérés plus haut.

LE DÉTENTEUR DE CONTINGENT est la personne ou la compagnie qui a fait la demande de contingent. Le détenteur peut être le propriétaire ou l'exécutant forestier.

LE SECOND INTERVENANT est la personne ou la compagnie qui va recevoir les sommes de la part du détenteur du contingent. Le second intervenant peut être le propriétaire ou l'exécutant forestier.

LE TROISIÈME INTERVENANT est **SEULEMENT** un exécutant forestier.
(s'il y a lieu)

SPBAT désigne le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue.

VOUS DEVEZ NOUS FOURNIR UNE RÉOLUTION POUR CHAQUE PERSONNE MORALE (COMPAGNIE, COOPÉRATIVE, CORPORATION, MUNICIPALITÉ). VOUS POUVEZ VOUS PROCURER UNE COPIE SUR NOTRE SITE INTERNET OU À NOTRE BUREAU.

TPS/TVQ

Si vous n'avez pas fourni vos numéros de taxes et/ou avez changé d'adresse, veuillez compléter la fiche d'inscription disponible au SPBAT afin que nous puissions tenir compte des changements.

Il est de votre responsabilité de vérifier que vos numéros de taxes (TPS et TVQ) sont inscrits dans votre dossier du SPBAT et qui sont conformes à ceux en vigueur auprès des Ministères.

AVANT DE NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE S'ASSURER QUE :

- ◆ Toutes les sections sont bien remplies;
- ◆ Le Détenteur de contingent et le Second intervenant ont signé le formulaire et le Troisième intervenant, s'il y a lieu;
- ◆ Vous avez joint une photocopie lisible du compte de taxes pour tous les lots visés;
- ◆ Vous avez fourni une résolution pour chaque personne morale.

Veuillez faire parvenir ce formulaire dûment complété au :
SPBAT, 172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda, QC, J9X 4N7

Entente non gérée par le SPBAT

(À utiliser seulement si le détenteur du contingent est le propriétaire)

Pénalité pour bois non-conforme :

Le SPBAT déduit en tout temps la pénalité du bois non-conforme au détenteur du contingent.

L'exécutant forestier _____ s'engage à rembourser directement le

détenteur du contingent _____ le montant pénalisé sur présentation d'une pièce justificative.

Ce remboursement n'est pas effectué par l'entremise du Syndicat.

En foi de quoi les parties ont signé à _____, le _____

PROPRIÉTAIRE ET COPROPRIÉTAIRE	EXÉCUTANT FORESTIER
Signature _____	Signature _____
Nom en lettres moulées _____	Nom en lettres moulées _____
S'il y a lieu, signature du copropriétaire _____	S'il y a lieu, signature du copropriétaire _____
Nom du copropriétaire en lettres moulées _____	Nom du copropriétaire en lettres moulées _____